

**SONT INDISPENSABLES POUR LA DELIVRANCE PAR LE
LABORATOIRE, OUTRE UNE ORDONNANCE CONFORME :
RESULTATS BIOLOGIQUES IHE (= Immuno-Hématologie Erythrocytaire)
SINON = DELIVRANCE SUR PRESCRIPTION EN URGENCE VITALE**

1/ DOCUMENT(S) DE GROUPE COMPORTANT 2 RESULTATS (DETERMINATIONS) VALIDES ABO-D-pheno RH-K

-Issus de **2 prélèvements** non seulement distincts mais **INDEPENDANTS**, réalisés avec **VERIFICATION DE IDENTITE**, chez un patient dont la fiabilité de l'identité repose sur son enregistrement à partir d'un **DOCUMENT OFFICIEL D'IDENTITE COMPORTANT UNE PHOTOGRAPHIE**

-**Au moins 1 Groupage réalisé au laboratoire du CHB** : à réaliser en plus des 2 déterminations obligatoires si celles-ci sont issues d'autre(s) laboratoire(s)

ET, DANS CERTAINS CAS DE TRANSFUSIONS DE CGR :

- PHENOTYPE ETENDU dans certains cas (allo-immunisation, drépanocytose...)
- DOCUMENT D'ALLO-IMMUNISATION (importance ++++ si RAI actuelle négative)

-**AUTRE DOCUMENT NECESSAIRE DANS CAS PARTICULIERS** : document d'allo-greffé, document CNRGS en cas de phénotype rare.....

En principe le deuxième groupage est demandé au laboratoire quand est posée l'indication de la transfusion ou quand est établi le besoin de réserver des CGR pour une probable transfusion (En l'absence de besoin transfusionnel une détermination suffit si un groupage sanguin est prescrit)

Le document de groupage peut être une carte de groupe sanguin considérée comme valide et à jour (2 déterminations, mention éventuelle de phénotype étendu et/ou d'allo-immunisation) .

(carte du patient, carte dans dossier transfusionnel, impression à partir de DXCARE ou de DEMSERV) .

Mais ce document ne dispense d'un nouveau groupage que si les conditions suivantes sont remplies :

1/ Certitude que le document a été établi en respectant les règles de sécurité du prélèvement :

- indépendance des 2 prélèvements et donc vérification rigoureuse de l'identité du patient prélevé pour les 2 prélèvements
- Identité du patient enregistrée sur la base d'un document officiel avec photographie
- Groupages effectués avec information du laboratoire sur d'éventuelles transfusions dans les 4 mois précédents

2/ Aucun doute sur l'identité du patient qui correspond à celle de la carte de groupe

2/ Si CGR: RAI Valide

+ test de compatibilité de moins de 3 jours si CGR compatibles (Prélèvement maternel si nouveau-né)

- Pour que la RAI soit valide, le prélèvement doit avoir été réalisé dans les 72 heures précédant la transfusion

-Le délai de validité peut être porté de 3 à 21 jours (maximum) si absence certaine de transfusion et de grossesse dans les 6 derniers mois. Dans ce cas la décision du prescripteur doit être précisée sur la demande de CGR (le laboratoire ne peut délivrer des CGR avec un résultat de RAI de plus de 3 jours que sur prescription médicale explicite et signée). Un formulaire est également disponible au laboratoire pour prescrire l'extension de validité de la RAI.

-En cas de transfusion récente, du moins pour un patient immunisé ou ayant pu l'être par des (possibles) transfusions/Grossesses antérieures, il est conseillé de prélever la RAI (et l'EDC le cas échéant) la veille de la transfusion (prévenir le laboratoire).

- **ATTENTION** : si ATCD de RAI positive (qu'il faut rechercher) en tenir compte quelque soit le résultat de la dernière RAI (voir avec le labo ou l'EFS)